



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 6 juillet 2020 à l'adoption du règlement suivant :

- 273-2020 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de réhabilitation du poste de pompage Charland, et de procéder à ces fins, à un emprunt de 615 300 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 septembre 2020.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca).

Donné à Ville de Lavaltrie ce 22<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt.

---

Madeleine Barbeau, OMA  
Greffière